

**FSMA\_2024\_06-07 du 22/03/2024**

Annexe Guide pratique

Notification de modification des informations fournies dans le cadre de la nomination d’un membre d’un organe opérationnel ou d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle

Les membres des organes opérationnels d’une IRP doivent disposer de l’honorabilité professionnelle nécessaire et de l’expertise adéquate requises pour exercer leur fonction. Ils doivent se montrer « *fit & proper* ». Il revient à la FSMA d’évaluer si ces exigences sont remplies.

La FSMA attend tant de l’IRP que des personnes désignées qu’elles lui communiquent sans délai tout fait ou élément impliquant une modification des informations fournies lors de la nomination, en particulier si la modification de l’information fournie peut avoir une influence négative significative sur l'honorabilité professionnelle nécessaire et l'expertise adéquate à l'exercice de la fonction concernée.

Nous vous prions dans ce cadre de communiquer ces modifications en remplissant le présent questionnaire et en le téléchargeant dans la rubrique appropriée de l’application eCorporate.

|  |  |
| --- | --- |
|  | À titre de *mesure transitoire*, la notification d’une modification devra être introduite au moyen du questionnaire concernant la nomination initiale **au cas où la personne concernée n’aurait pas encore rempli, dans sa version applicable depuis le 17 juillet 2019, de questionnaire concernant une nomination initiale** à une quelconque fonction *au sein de l'IRP en question*[[1]](#footnote-1).  Il conviendra dans ce cas de compléter la *totalité* du questionnaire concernant la nomination initiale. |

Nous vous posons ces questions en vertu de l’article 77 de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (« LIRP »).

Le titulaire de fonction et l’IRP doivent tous deux signer le présent questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Il est important que vous répondiez à toutes les questions de manière sérieuse, sincère et complète.**  Mentionnez dans vos réponses **toutes** les informations dont vous estimez raisonnablement qu'elles sont pertinentes pour notre évaluation.  La FSMA tiendra ainsi compte des circonstances spécifiques et des explications que vous aurez fournies. |

Dévoiler certaines informations n’aboutira donc pas nécessairement à une remise en question de l’expertise ou de l’honorabilité professionnelle de la personne concernée. La FSMA se prononcera sur la base d’une évaluation globale et pondérée de toutes les informations en sa possession. Nous prendrons en considération d’éventuelles circonstances atténuantes, la mesure dans laquelle les faits vous sont imputables, les mesures prises pour résoudre les problèmes, le temps écoulé depuis les faits, etc.

Si vous n'êtes *pas certain* que certaines informations soient pertinentes, mieux vaut les mentionner malgré tout, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis pas (ou plus) pertinentes. Nous pourrons également vous inviter à un entretien.

**Il est conseillé de compléter ce document sur ordinateur.**

***Nous respectons votre vie privée***

|  |
| --- |
| **Traitement des données à caractère personnel**  Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2023-04/fsma_politiquevieprivee_honorabilite.pdf).  La FSMA collecte les données à caractère personnel demandées aux fins de l’exercice de son contrôle du respect des exigences en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, ainsi que prévu par l’article 77 de la LIRP.  Vous trouverez dans notre [Politique vie privée](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2023-04/fsma_politiquevieprivee_honorabilite.pdf) de plus amples explications sur vos droits en matière de vie privée ainsi que sur la manière dont vous pouvez les exercer.  *Au cas où vous mentionneriez des données à caractère personnel de tiers dans le présent questionnaire et/ou dans le document explicatif qui l’accompagne, nous vous prions de prévenir ces personnes que leurs données à caractère personnel ont été communiquées à la FSMA et que cette dernière les traitera conformément à la Politique vie privée qu’elle applique dans le cadre de ses évaluations Fit & Proper et qui est consultable sur son site web.* |

**Structure**

1. Quelle IRP ?
2. Quelle fonction ?
3. Qui exerce la fonction ?
4. Quelle modification ?
5. Quand ?
6. Signature du titulaire de la fonction
7. Signature de l’IRP

# Quelle IRP ?

Vous êtes membre d’un organe opérationnel ou responsable d’une fonction clé auprès de ...

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’IRP** |  |
| **Numéro d’identification à la FSMA** |  |

# Quelle fonction ?

Vous exercez actuellement la fonction suivante auprès de l’IRP :

|  |
| --- |
|  |

# Qui exerce la fonction ?

Si la fonction est exercée par une personne morale, veuillez remplir à la fois la rubrique 3.1 et la rubrique 3.2 ainsi que, le cas échéant, la rubrique 3.3.

### La personne physique

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[2]](#footnote-2) |  |

### La personne morale titulaire de la fonction (si applicable)

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |
| Numéro d’entreprise[[3]](#footnote-3) |  |

### Le représentant permanent personne morale de la personne morale titulaire de la fonction (si applicable – *ne peut concerner que les fonctions clés*)

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |
| Numéro d’entreprise[[4]](#footnote-4) |  |

# Quelle modification ?

Cochez ci-dessous la modification que vous souhaitez notifier.

Je suis administrateur et je deviens président du conseil d’administration .

Je suis administrateur non-exécutif et je deviens administrateur exécutif.

Je suis un administrateur représentant les affiliés ou les pensionnés et je deviens administrateur représentant une entreprise d’affiliation.

Le contenu de ma fonction change.

La répartition des tâches au sein de l’organe opérationnel change.

J'ai été condamné dans le cadre d'une procédure judiciaire.

J’ai été assigné en justice.

Un (nouveau) conflit d’intérêts a surgi.

La personne morale titulaire de fonction change de nom mais ne subit pas de changement structurel et son représentant permanent ne change pas.

La personne morale titulaire de fonction subit un changement structurel avec continuité des relations patrimoniales[[5]](#footnote-5), [[6]](#footnote-6).

Il s’agit d’une autre modification (*veuillez préciser*) :

…………………………………………………………………………………………………………………………………..

Veuillez donner ci-dessous plus de **précisions** quant à la modification.

|  |
| --- |
|  |

Si la modification concerne un aspect de votre honorabilité professionnelle ou des conflits d’intérêts, veuillez également remplir et joindre la rubrique pertinente du **document explicatif** approprié :

* [*Document explicatif concernant l’honorabilité professionnelle*](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-03_fr.docx)
* [*Document explicatif concernant les conflits d’intérêts*](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-04_fr.docx)

# Quand ?

### La modification entrera en vigueur : le  Cliquez pour choisir une date

# Signature du titulaire de la fonction

***Vous confirmez à la FSMA que***

les informations fournies dans le présent questionnaire sont correctes et complètes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | Cliquez pour choisir une date |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |

# Signature de l’IRP

***Vous confirmez à la FSMA que***

les informations fournies dans le présent questionnaire sont correctes et complètes;

l’IRP a vérifié avec la diligence voulue que les informations fournies par le titulaire de fonction dans le présent questionnaire étaient correctes et complètes ;

l’IRP estime, se basant sur une évaluation soigneuse et raisonnable, que le titulaire de fonction dispose toujours de l’expertise adéquate et de l’honorabilité professionnelle.

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | Cliquez pour choisir une date |
| **Nom** |  |
| **Qualité** |  |
| **Signature** |  |

1. Si la personne concernée a déjà rempli, dans sa version applicable depuis le 17 juillet 2019, un questionnaire concernant une nomination initiale à une autre fonction *au sein de l’IRP en question*, il n’est pas nécessaire de compléter à nouveau le questionnaire concernant une nomination initiale : le présent questionnaire de notification de modification peut être utilisé. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les personnes ne possédant pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date de naissance. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les personnes morales étrangères indiqueront un numéro d’entreprise national équivalent. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les personnes morales étrangères indiqueront un numéro d’entreprise national équivalent. [↑](#footnote-ref-4)
5. Est ici visé tout changement de structure à la suite duquel le patrimoine de la société est transmis “à titre universel”. Tel est le cas lors :

   d’une fusion (art. 12:2-12:3 du CSA) ;

   d’une scission (art. 12:4-12:5 du CSA) ;

   d’une scission mixte (art. 12:6 du CSA) ;

   d’une opération assimilée à une fusion ou à une scission (respectivement art. 12:7 et 12:8 du CSA) ;

   d’un apport/transfert d’universalité (art. 12:9 du CSA) ; et

   d’un apport/transfert d’une branche d’activités (art. 12:10 du CSA),

   pour autant que ces opérations se déroulent conformément aux conditions et procédures énoncées dans le Code des sociétés et des associations («**CSA**»). [↑](#footnote-ref-5)
6. En revanche, si la personne morale titulaire de la fonction subit un changement structurel avec *discontinuité* des relations patrimoniales, il convient – comme indiqué dans le [Guide pratique](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06_fr.pdf) – de soumettre un nouveau questionnaire de nomination initiale. [↑](#footnote-ref-6)